

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION.....	5
01 LE DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE.....	6
1 Qui ?	6
1.1 Les travailleurs bénéficiaires	6
Les deux catégories de bénéficiaires.....	6
La nature du lien juridique	7
1.2 Les travailleurs exclus	7
1.3 Les employeurs visés.....	8
2 Quoi ?	8
2.1 Les formations professionnelles	8
2.2 Les formations générales	11
2.3 La durée des formations	12
02 OUVRIR LE DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE.....	13
1 Produire une attestation d'inscription régulière	13
2 Quand introduire la demande ?.....	13
2.1 Avant le 31 octobre.....	13
2.2 Formation d'une durée inférieure à une année scolaire.....	14
2.3 Cas particuliers.....	14
2.4 Jury	14
3 Comment introduire la demande ?	14
03 OBLIGATIONS LIEES AU DROIT AU CONGE-EDUCATION	15
1 Obligations de l'employeur.....	15
1.1 Accorder le congé-éducation payé.....	15
1.2 Rémunérer le travailleur	15
1.3 Protection contre le licenciement.....	15
Principe	15
Preuve du motif du licenciement.....	16
Perte de la protection contre le licenciement.....	16
2 Obligations du travailleur	16
2.1 Suivre les cours avec assiduité	16
Preuve de l'assiduité	16
Délai de délivrance.....	17
2.2 Communiquer à l'employeur les absences prévues	17
2.3 Avertir l'employeur en cas d'abandon ou d'interruption des cours.....	17
2.4 Prévenir l'employeur en cas de seconde session	17
2.5 Changement d'employeur.....	18
2.6 Respecter les limites de son droit	18
04 LA DUREE DU CONGE-EDUCATION PAYE	19
1 À combien d'heures de congé le travailleur a-t-il droit ?	19
2 Les travailleurs à temps partiel	20
2.1 Chez le même employeur	20
2.2 Chez plusieurs employeurs	21
3 Cas particuliers	21
3.1 Inscription tardive	21
3.2 Dispenses de cours.....	21
4 Comment sont fixées les heures de congé-éducation payé ?	22
4.1 L'étalement du congé-éducation payé.....	22
Pendant l'année scolaire.....	22
Lors d'épreuves devant le jury des Communautés	22
En cas de seconde session	22
4.2 Planification du congé-éducation.....	22
Qui planifie ?	22
Quelles règles ?	23
Dérogations possibles	23
05 PERTE DU DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE	24
1 Manque d'assiduité	24
1.1 Absence irrégulière	24

1.2	Quand commence la période de 6 mois ?.....	25
1.3	Assiduité fautive constatée au 3 ^{ème} trimestre	25
2	Abandon ou interruption de la formation	25
2.1	Principe	25
2.2	Cas spécifique du jury des Communautés.....	25
3	Échecs successifs	26
4	Utilisation frauduleuse du droit au congé-éducation payé.....	26
5	Suivi d'une formation déjà réussie	26
06	REMUNERATION DU CONGE-EDUCATION PAYE.....	27
1	La rémunération normale.....	27
2	Plafond.....	27
3	Calcul de la rémunération normale	28
3.1	Rémunération hebdomadaire normale.....	28
3.2	Rémunération horaire normale	28
3.3	Rémunération journalière normale	28
4	Remboursement des rémunérations	28
4.1	Quand et comment introduire la demande ?.....	28
	Quand ?	28
	Comment ?	28
4.2	Forfait pour l'année scolaire 2022-2023	29
4.3	Particularités en cas de changement de Région.....	29
07	EN CAS DE LITIGE	30
1	Surveillance et pénalités	30
2	Le Contrôle des lois sociales	30
2.1	Quelles sont ses compétences ?	30
2.2	Comment déposer une plainte ?.....	31
2.3	Moyens d'action des inspecteurs.....	31
3	Le tribunal du travail	31
3.1	Quel est le tribunal du travail compétent ?.....	32
3.2	Comment introduire une action ?	32
3.3	Comparution des parties.....	32
3.4	Qui paie les frais de justice ?	33
4	Aide juridique et assistance judiciaire	33
4.1	L'aide juridique	33
	L'aide juridique de première ligne	33
	L'aide juridique de deuxième ligne	33
4.2	L'assistance judiciaire.....	34
4.3	Trouver un avocat spécialisé	35
	D'autres consultations juridiques	35
4.4	Une aide sociale	35
ANNEXE.....		37
1	Liste des cours exclus du bénéfice du congé éducation payé	37
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR.....		41
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ		41